

À elles seules, les mesures Michel créeront au moins 150.000 emplois

La croissance n'expliquerait qu'entre 1/4 et 1/3 de la création d'emploi, selon la FEB.

BENOÎT MATHIEU

Il faut croire que ce genre d'arguments commençait à lui courir sur le haricot. Soigner la compétitivité des entreprises belges en s'attaquant au handicap salarial accumulé au fil des ans? Un cadeau aux entreprises qui finira tout de même dans la poche des actionnaires. Et maintenant que l'emploi dans le secteur privé affiche une certaine forme (1,9% de croissance au deuxième trimestre 2017), celle-ci serait uniquement le fait de la conjoncture.

C'est pour contrer ces arguments, maniés entre autres par les syndicats, et «objectiver le débat», que la FEB s'est lancée dans une étude visant à détailler quelle part de la création d'emploi revenait à la politique de modération salariale mise en œuvre par le gouvernement Michel et

quelle part suivait «automatiquement» l'embellie économique.

Pour ce faire, la Fédération des entreprises de Belgique s'est plongée dans les chiffres de l'emploi du secteur privé de 1981 à 2014, en tirant deux facteurs qui en expliquent à

81% l'évolution: la croissance économique et l'évolution salariale réelle.

Qu'en retenir? La FEB a comparé quatre scénarios. Le premier est celui où rien ne se passe: aucune mesure n'est prise et la création d'emploi est le seul fait de la croissance économique. De quoi générer environ 59.000 nouveaux emplois. Le deuxième reprend simplement les projections effectuées par l'Europe, pour qui entre 2014 et 2019, quelque 118.000 postes verront le jour, en sus de ceux portés par la seule conjoncture. Viennent ensuite les scénarios

La FEB a voulu déterminer quelle part de la création d'emploi revenait à la politique de modération salariale.

écrits par la FEB. Le plus prudent chiffre à environ 150.000 les emplois portés par les mesures de compétitivité élaborées par Michel. Le scénario le plus ambitieux, lui, arrive au résultat suivant: à peu près 170.000 emplois gagnés dans le secteur privé, de 2014 à 2019, en sus des 59.000 dus à la seule croissance.

Voilà donc le message de la FEB: en cinq ans, les mesures Michel permettront la création d'entre 150.000 et 170.000 emplois dans le privé – le solde étant à mettre au crédit de la conjoncture. **LIRE EN PAGE 3**

La croissance n'expliquerait qu'entre un quart et un tiers des emplois créés

La FEB a estimé quelle part de la croissance de l'emploi dans le privé revenait à la politique de modération salariale mise en œuvre par le gouvernement Michel.

BENOÎT MATHIEU

Quand la FEB entend remettre les points sur les «i», elle le fait à l'aide d'une étude. «Il y a trois ans, nous avons rédigé notre mémorandum en vue des élections et plaidé que l'on s'attaque au handicap salarial afin d'améliorer la compétitivité des entreprises belges», rappelle Edward Roosens. Et lorsque le gouvernement Michel a adopté certaines mesures allant dans ce sens, la réaction syndicale n'a pas trainé. «En substance: encore des cadeaux aux entreprises, ironise l'économiste en chef de la Fédération des entreprises de Belgique. Cela finira dans la poche des actionnaires! Et à présent que l'on

enregistre une forte croissance de l'emploi dans le secteur privé, de l'ordre de 1,9% durant le second trimestre 2017, on vient dire que c'est l'effet de la seule conjoncture!»

C'est pour contrer ce genre d'arguments et «objectiver le débat» que la FEB s'est penchée sur la création d'emploi. Histoire de prouver que ses demandes étaient fondées et que la recette appliquée fonctionne – un constat qui fera évidemment rosir de plaisir dans les rangs du gouvernement Michel.

1 Quelles sont les mesures étudiées?

Puisqu'il est question de compétitivité, la FEB s'est focalisée sur les trois mesures phares visant à grignoter le handicap salarial accumulé par les entreprises belges, avant et après 1996. Le trio ne vous surprendra pas: saut d'index gelant de 2% l'indexation automatique des salaires; tax shift ramenant (progressivement) les cotisations patronales vers un taux de base à 25%;

réforme de la loi de 1996 sur la compétitivité encadrant les hausses salariales. Bref, la trinité de la compétitivité.

2 Qu'a glissé la FEB dans ses équations?

La méthode de travail de la FEB est relativement simple: explorer, de 1981 à 2014, les chiffres relatifs à la création d'emplois salariés dans le secteur privé. Et en tirer des enseignements. Deux facteurs essentiels – et sans surprise – influencent la tenue de l'emploi. La croissance économique, avec un facteur positif de 0,59 point de pourcentage. «Autrement dit, si la croissance augmente de 1%, l'emploi grimpera de 0,59%», résume Carole Dembour, conseillère à la FEB. Et les coûts salariaux réels, avec un coefficient négatif de 0,4. «Ces coefficients sont très robustes, assure la FEB. Avec un taux de probabilité supérieur à 99%»

Ajoutez à cela qu'une variation de ces facteurs ne produit pas immédiatement

tous ses effets; il s'agit plutôt d'un processus s'étalant sur plusieurs années. Afin de modéliser cela, la FEB a fait appel à l'économétrie et à «un terme autorégressif de premier ordre» voulant qu'au fil des ans, les effets d'une mesure soient «amortis» par un coefficient de 0,69. «Grâce à ces trois paramètres, il est possible de retracer et expliquer 81% de l'évolution de l'emploi constatée de 1981 à 2014», se réjouit Edward Roosens. S'attaquer aux 19% restants nécessiterait de faire exploser le nombre de facteurs entrant en ligne de compte et de disposer de séries de données sur une période nettement plus longue. Va donc pour 81%.

3 Quelle est la conclusion?

Cela posé, la suite n'est que multiplications. Le trio de mesures a été converti, pour les cinq années de la législature, en impact sur l'évolution du coût salarial réel, notamment à l'aide du Bureau fédéral du Plan. Puis injecté dans les équations pondérées par ces fameux facteurs 0,59, 0,4 et 0,69.

Avec quels résultats? La FEB a comparé quatre scénarios. Le premier est celui où rien ne se passe: aucune mesure n'est prise et la création d'emploi est le seul fait de la croissance économique. De quoi générer environ 59.000 nouveaux emplois (voire graphique ci-contre). Le deuxième reprend simplement les projections effectuées par

la Commission européenne, qui avoue elle-même se montrer conservatrice - lisez: prudente. Pour l'Europe, entre 2014 et 2019, quelque 118.000 postes verront le jour, en sus de ceux portés par la seule conjoncture.

Viennent ensuite les scénarios écrits par la FEB. Le plus prudent, où «l'effet retard» des mesures est limité à trois ans, chiffre à environ 150.000 les emplois portés par les mesures de compétitivité élaborées par Michel. Le scénario le plus ambitieux, lui, ne bride pas la magie de l'économétrie et laisse filer dans le temps les effets du tax shift, du saut d'index et de la révision de la loi de 1996. Résultat: à peu près 170.000 emplois gagnés dans le secteur privé, en sus des 59.000 dus à la seule croissance. Voilà donc l'estimation «made in FEB»: les mesures Michel permettront la création d'entre 150.000 et 170.000 emplois dans le privé, soit entre 71% et 74% du total - le solde étant à mettre au crédit de la conjoncture.

Reste à vérifier si les scénarios élaborés sont compatibles avec la réalité. Si la courbe de l'emploi généré jusqu'ici était inférieure aux plans économétriques tirés par la FEB - les attentats sont passés par là en 2016, touchant essentiellement des secteurs gourmands en main-d'œuvre -, il semble qu'elle soit appelée à les rejoindre durant ce cru 2017. «Les derniers chiffres disponibles sont ceux du deuxième trimestre 2017, précise Edward Roosens. Et font état d'un accroisse-

ment de 123.000 emplois depuis 2014, dont environ 41.000 dus à la conjoncture et 82.000 à attribuer à la politique de modération salariale. Soit une répartition 1/3 et 2/3.»

NOMBRE DE SALARIÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

en millions d'emplois

